



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE
Option A : STYLISTE VISAGISTE
Session 2010
E2 – U20 – COLORATION PERMANENTE

Durée : 1 h 30 min

Sur un modèle masculin ou féminin pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête comportant au moins 50 % de cheveux blancs et/ou un centimètre minimum de repousse, vous réaliserez une coloration d'oxydation avec deux tons d'écart au moins par rapport à la teinte initiale, avec reflet, suivie d'une mise en forme mettant en valeur la coloration.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence de modèle
- en présence d'un modèle non conforme.

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE OPTION : STYLISTE VISAGISTE

E2 – Coloration – Permanente – Deuxième partie

Coefficient : 4 – Epreuve pratique – Durée : 1 h 30

COLORATION (1)

COMPETENCES/INDICATEURS	BAREME	CANDIDAT			
		N°	N°	N°	N°
C3 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE C34 Mettre en œuvre des produits de coloration <i>. Maîtrise des règles de base (0,5/indicateur)</i>	2 pts				
• Organisation dans l'espace					
• Respect des règles d'hygiène					
• Gestes et postures adaptés					
• Respect du confort du client					
<i>. Maîtrise de la technique (1 pt/indicateur)</i>	7 pts				
• Préparation adaptée de la chevelure, protection du contour, séparation (1 pt)					
• Gestuelle de l'application, utilisation rationnelle des produits (1 pt)					
• Choix et contrôle du temps de pose (1 pt)					
• Qualité de l'émulsion (1 pt)					
• Elimination des produits (1 pt)					
• Pertinence des choix des produits et de la technique utilisés/aux besoins du client et au résultat attendu (cf. fiche) (2 pts)					
<i>. Qualité du résultat sur cheveux secs</i>	11 pts				
• Respect des deux tons d'écart au moins avec la teinte initiale (1 pt)					
• Présence de reflet (3 pts)					
• Résultat esthétique (3 pts) : couverture des cheveux blancs et/ou absence de démarcation racine – longueur, mise en valeur du modèle...					
• Valorisation de la couleur par la mise en forme (1 pt)					
• Conformité aux prévisions du candidat (cf. fiche) (3 pts)					
TOTAL	20 points				

(1) Pour la partie pratique de l'épreuve de coloration – permanente, le candidat réalise, à la demande du jury, une coloration ou une permanente répondant à la définition de l'épreuve.

Dans la perspective de cette partie pratique, le candidat renseigne la fiche envoyée par le service des examens afin de préciser le résultat de coloration ou de permanente qu'il souhaite obtenir.

(*) Ce qui exclut une reprise de la frisure par mise en plis, brushing, fers (cf CR mention complémentaire CP)

NOMS des membres de la commission :

Date :

Signatures :